

<https://www.eglisealareunion.org/?Le-Senat-dit-non-aux-concours-de-mini-miss>

# **Le Sénat dit « non » aux concours de mini-miss**

- Archives - Bonnes Nouvelles -

Date de mise en ligne : mardi 24 septembre 2013

---

**Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés**

---

Dans la nuit de mardi 17 à mercredi 18 septembre, le Sénat a adopté un amendement interdisant les concours de beauté pour les moins de 16 ans. Cet amendement de la sénatrice et ancienne ministre des Sports Chantal Jouanno prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende à l'encontre des organisateurs de ces concours de beauté.

*« Ne laissons pas nos filles croire dès le plus jeune âge qu'elles ne valent que par leur apparence »*, a déclaré Chantal Jouanno.

Cet amendement, qui entre dans le cadre de l'étude du projet de loi sur l'égalité des femmes et des hommes doit encore être validé par l'Assemblée Nationale pour entrer en vigueur en France.